

Lieux publics à Grand Quevilly où le pass sanitaire est obligatoire

Mesures gouvernementales et préfectorales en vigueur au 30/09/2021

Bars et restaurants	Pass sanitaire obligatoire à partir de 12 ans et 2 mois en intérieur et en terrasse.
Cérémonies religieuses	Pass sanitaire non obligatoire
Cérémonies civiles	Pass sanitaire non obligatoire
Cimetière	Pass sanitaire non obligatoire
Centre de loisirs	Pass sanitaire non obligatoire
Cinéma Gaumont	Pass sanitaire obligatoire à partir de 12 ans et 2 mois
Commerces	Pass sanitaire non obligatoire
Marchés	Pass sanitaire non obligatoire
Crèches	Pass sanitaire non obligatoire
Écoles, collèges et lycées	Pass sanitaire non obligatoire
Relai assistants maternels	Pass sanitaire non obligatoire
Espace jeunesse et studios musique	Pass sanitaire obligatoire pour les jeunes à partir de 12 ans et 2 mois
Espaces seniors	Pass sanitaire obligatoire
Hôtel de Ville	Pass sanitaire non obligatoire

Lieux de culte	Pass sanitaire non obligatoire
Médiathèque	Pass sanitaire obligatoire à partir de 12 ans et 2 mois
Maison des Arts	Pass sanitaire obligatoire à partir de 12 ans et 2 mois
Artothèque	Pass sanitaire non obligatoire
Parcs, jardins et aires de jeux	Pass sanitaire non obligatoire
Jardins familiaux	Pass sanitaire non obligatoire
Piscine et équipements sportifs et associatifs	Pass sanitaire obligatoire à partir de 12 ans et 2 mois
Salles polyvalentes	Pass sanitaire obligatoire à partir de 12 ans et 2 mois
Sport individuel et en plein air	Pass sanitaire obligatoire pour les pratiques encadrées à partir de 12 ans et 2 mois
Théâtre Charles-Dullin	Pass sanitaire obligatoire à partir de 12 ans et 2 mois
Transports en commun	Pass sanitaire non obligatoire. Respectez les gestes barrières et pensez à vous laver les mains avant et après.

Le port du masque n'est plus obligatoire sur l'espace public